

Département

Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

Date de
convocation :
11 février 2026

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Objet de la
délibération

Étaient absents : 4

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume GIRARDI

BATIMENTS
COMMUNAUX

-
Changement des
menuiseries de la
mairie

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDET à Monsieur Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la commune d'Aiguillon souhaite changer les menuiseries extérieures du second étage de la mairie.

En effet, ces menuiseries sont vieillissantes, en simple vitrage et créent des ponts thermiques avec l'extérieur en hiver comme en été. Ces travaux font également suite à l'audit énergétique réalisé sur les bâtiments communaux.

Ces travaux seront faits en 3 phases :

- Une première phase fin 2025 / début 2026 ;
- Une deuxième et une troisième phase en 2026.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Travaux - phase 1	22 277,12 €	DETR -2026	25 588,74 €	40%
Travaux - phase 2	16 694,73 €			
Travaux - phase 3	25 000 €	Ville d'Aiguillon - autofinancement	38 383,11 €	60%
TOTAL	63 971,85 €	TOTAL	63 971,85 €	100 %

Il est précisé que ces travaux feront l'objet d'une autorisation d'urbanisme selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- ADOPTE le projet de changement des menuiseries du second étage de la mairie d'Aiguillon,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présent ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_16-DE
Reçu le 03/03/2026

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compte de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr